

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2023-042</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 22 juin 2023</p>
--	--

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux juin à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Christine NALLET, Valérie MOUTTE

Pouvoir de : Jean-Claude VASSOUT à Patrick SINTES, Alain LARGERON à Noël STEBE, Christine NALLET à Séverine BERGERET, Valérie MOUTTE à Brigitte MONTET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.8 - Fonds de concours tourisme-mobilité

Rapporteur : Monsieur Guy HOAREAU, adjoint

Par délibérations en date du 23 juillet 2020 et du 20 mars 2021, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse a décidé d'instaurer un fonds de concours tourisme-mobilité visant à encourager les actions de valorisation et de restauration du patrimoine naturel, culturel et bâti ainsi que le développement de randonnée pédestre et de cyclotourisme qui constituent des facteurs d'attractivité et de développement touristique du territoire communal.

Ce dispositif prévu pour la période 2020-2025 répond à plusieurs objectifs :

- apporter à chaque commune membre une réelle opportunité de financement de projets,
- encourager les actions de valorisation du patrimoine qui concourent à la construction de notre identité territoriale,
- développer des itinéraires de randonnée pédestre et de cyclotourisme qui constituent des facteurs d'attractivité et de développement touristique.

Les projets éligibles concerneront les priorités définies préalablement par l'Agglomération :

- la création d'itinéraires cyclo touristiques, pédestres balisés et équipés : consignes, point cycle (sanitaires, rack vélo),
- la restauration, préservation et valorisation du petit patrimoine bâti, du patrimoine naturel et culturel.

La commune de Robion pourrait donc prétendre à un concours financier de la part de la Communauté d'Agglomération Luberon – Monts de Vaucluse à hauteur de 50 % du montant Hors Taxes du projet de création d'une infrastructure routière priorisant le cyclotourisme et permettant la jonction entre deux collectivités du territoire Robion – Les Taillades. Ce projet est situé sur le chemin des Vautes pour la commune de Robion et sur le chemin des Mulets sur la commune des Taillades.

Il vous est proposé :

- d'approuver les opérations suivantes :

INVESTISSEMENTS (HT)		RESSOURCES	
Création d'un itinéraire cyclo touristique entre deux communes	16 025.00	Fonds de concours tourisme – mobilité LMV	8 012.50
		Autofinancement de la commune	8 012.50
TOTAL	16 025.00	TOTAL	16 025.00

- De solliciter le concours financier de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse dans le cadre du dispositif fonds de concours tourisme- mobilité - année 2023 - à hauteur de 8 012.50 €.
- De signer avec la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse la convention de financement à intervenir pour cette opération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (21 présents + 4 pouvoirs)

Approuve les opérations suivantes :

INVESTISSEMENTS (HT)		RESSOURCES	
Création d'un itinéraire cyclo touristique entre deux communes	16 025.00	Fonds de concours tourisme - mobilité LMV	8 012.50
		Autofinancement de la commune	8 012.50
TOTAL	16 025.00	TOTAL	16 025.00

Sollicite le concours financier de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse dans le cadre du dispositif fonds de concours tourisme - mobilité - année 2023 - à hauteur de 8 012.50 €.

Autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à effectuer toutes les démarches et à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours tourisme ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20230623-DE_2023_042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 23 juin 2023
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance,
Monique JOANNY